

Convocation du : L'an deux mil neuf, le vendredi trente janvier 2009, à 20h30, le Conseil
26 janvier 2009 Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à
la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
26 janvier 2009 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Etaient présents. Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Corine LE
ROUX, Valérie THEVEUX, Pierre GAPILLOU, Stéphane PICARD, Jean-Philippe
ADELAIDE, Evelyne HEULIN, Isabelle PETIT, Monique PETIT, Jean-Marc BARRIE,
Nombre de présents : 15 Fabrice GEFFROY, Pascal GASTINEAU, Frédéric BENOIST

Nombre de votants : 19 Etaient absents : Josette JOYEUX ayant donné procuration à Monique PETIT,
Anne DEMERLE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Jonathan GODARD ayant
donné procuration à Jean-Marc BARRIE, Guillaume DELLERUE ayant donné
procuration à Jean-Philippe ADELAIDE

Evelyne HEULIN est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour trois
délibérations pour :

- modifier deux délibérations prises en février 2008 pour l'aménagement de la rue Colletière à Prouais et de la place du marronnier à la Musse.
- Demande du versement du fonds départemental de péréquation
- Changement du serveur

1. Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal

Les comptes rendus des 2 précédents conseils municipaux seront approuvés lors du conseil du 27 février 2009.

2. Délibération sur la modification des statuts du S.M.E.U.A.H.M.

Suite à la dernière réunion du S.M.E.U.A.H.M. (Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Architecture du pays Houdan-Montfort), son Président, Jean-Marie Tétart a fait part de son souhait de diminuer de 2 à 1, les membres représentant les communes de ce syndicat.

Le Président souhaiterait également que ce syndicat travaille plutôt sous forme de commission, organisation plus efficace que les grandes assemblées, afin d'avancer dans la révision et de proposer des solutions concrètes.

La modification du SCOT doit être entreprise pour permettre la rectification de certaines contradictions ou erreurs matérielles dans le respect de l'économie générale du territoire, et permet à certains PLU de répondre aux évolutions.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du S.M.E.U.A.H.M.

3. Délibération pour signature du contrat d'entretien gaz

La société PLR a fourni un devis pour le contrat d'entretien annuel de l'ensemble des éléments de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant au gaz sur Boutigny et Prouais. Conformément au Règlement Sanitaire Départemental - JO du 13/09/78, qui nous oblige à entretenir les dites chaudières à savoir :

- pour le site de Prouais, école, mairie et réfectoire
- pour le site de Boutigny, mairie et passerelle du savoir faire, cantine, cuisine, maternelle,

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer pour cette année le devis proposé pour un montant HT de 1 225,43€ y compris la fourniture des pièces courantes d'usure des organes de sécurité.

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour et 1 abstention (Pascal Gastineau) le devis de la société PLR.

4. Délibération pour création d'un régime indemnitaire pour le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Lors de l'embauche de l'adjoint administratif 1^{ère} classe en provenance des Yvelines, il avait été convenu le maintien de son salaire. L'indemnité de résidence ne s'applique pas dans l'Eure et Loir, c'est pourquoi il est nécessaire de voter un régime indemnitaire de substitution qui s'appliquera par un arrêté nominatif. Dans le cas présent, un équivalent de 60€ nets mensuels).

(Montant maximum d'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures applicable : 1173,86€ annuel X 3 coefficient maximum).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création de ce régime indemnitaire

5. Délibération pour modification du POS suite à la liaison Beauce-mantois par GRT gaz

Après enquête publique, la commission a conclu à la compatibilité POS/PLU avec cette canalisation devant passer sur notre territoire communal en zone NC du POS.

La commission d'enquête a émis un avis favorable sans tenir compte des réserves émises. Certes dans la zone concernée le passage de canalisations est possible, pour autant, il convient de ne pas ignorer l'existence d'habitations implantées à 300 mètres du passage de la canalisation.

Il sera nécessaire de noter sur le POS/PLU la servitude de passage de la canalisation et de reporter de part et d'autre de la canalisation une zone non aedificandi.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

« le conseil municipal adopte la modification du POS suite à la liaison Beauce-Mantois de GRT gaz mais regrette que la commission d'enquête n'ait pas tenu compte des observations liées au périmètre de sécurité des habitations avoisinantes faites par les élus. »

Le conseil municipal adopte la délibération ci-dessus à 18 voix pour et 1 voix contre (Monique Petit).

6. Délibération pour choix du maître d'œuvre pour la station d'épuration de Prouais

La station d'épuration actuelle de Prouais fonctionne mal et nécessite des travaux. La commune a fait l'acquisition d'un terrain de 16 000 m² pour l'installation d'une nouvelle station d'épuration avec comme

procédé le lagunage, technique naturelle d'épuration des eaux, filtration par des micro-organismes, des algues, plantes aquatiques et roseaux.

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre est estimé à 450 000€.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7. Délibération pour réajustement des indemnités nettes des élus

Le vote des indemnités des élus après les élections municipales tenait compte d'un montant net déduction faite des impôts à payer sur le revenu. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Aussi, il convient de mettre en place la retenue à la source pour les adjoints qui le souhaitent et ainsi réajuster le montant des indemnités pour arriver à ce qui était initialement prévu, à savoir :

- le Maire 1000€ nets
- le Maire délégué 1^{er} adjoint 400€ nets
- les 4 autres adjoints 300€ nets.

Madame le Maire précise également qu'une indemnité de mission de 300 € nets sera versée le mois prochain à Pierre Gapillou pour faire connaître sa disponibilité et le remercier des services qu'il apporte dans la maintenance et la remise à niveau du réseau informatique de la mairie et de l'école.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8. Délibération pour fixation du taux de la TLE

La TLE a pour objet de financer les travaux d'équipement communaux. Elle est perçue au profit de la commune et porte sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature. Le taux de la TLE sur notre commune est de 3 %.

Compte tenu des nombreuses demandes d'aménagement, rendues nécessaires par l'augmentation de la population, des exigences sécuritaires et des taux pratiqués dans les communes yvelinoises voisines, Madame le Maire propose d'augmenter ce taux à 5%.

Ce sont les permis de construire et les déclarations préalables accordées qui déclencheront cette taxation.

Rappel : Toute utilisation ou occupation du sol qui a pour but de créer de la surface hors œuvre nette (SHON) génère une taxe fiscale d'urbanisme.

Le conseil municipal adopte la délibération à 15 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Petit), 3 abstentions (Fabrice Geffroy, Valérie Theveux, Frédéric Benoist)

9. Informations et Questions diverses

1. Délibération pour subvention FDAIC 2009

Suite à la modification du projet de travaux de voirie rue Colletière à Prouais (prolongation du trottoir pour raison de sécurité) annulation et modification de la présente délibération pour un montant HT de 53 203€ (FDAIC 25% : 13 300,75€, DGE 20% : 10 640,60€, autofinancement ou emprunt : 29 261,65€)

Il s'agit de la présentation du projet, à réadapter éventuellement en fonction des subventions attribuées pour tenir compte des projets proposés par les autres communes du canton.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

2. Délibération pour subvention FDAIC 2009

Suite à la modification du projet de travaux de voirie place du Marronnier et rue de la Volaille à La musse (mise en place d'un couloir de circulation pour raison de sécurité) annulation et modification de la précédente délibération pour un montant de travaux de 92 223€ HT (FDAIC40% : 36 889,20€, DGE 20% : 18 444,60€, emprunt ou autofinancement : 36 889,20€)

Il s'agit là aussi de la présentation du projet, à réadapter éventuellement en fonction des subventions attribuées pour tenir compte des projets proposés par les autres communes du canton.

A noter : la mise en place d'un cheminement sécuritaire pour les enfants de l'abribus au puits de la rue de la mésangerie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

3. Délibération pour demande de subvention du fonds de péréquation 2008

Le taux de la subvention est de 50% plafonné à 42 000€ pour l'ensemble des dépenses.

Présentation est faite des factures de création des trottoirs rue du rosaire 137 480,89€ TTC et des bouches à incendie 5809,50€ TTC

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

4. Délibération pour changement du serveur informatique pour la mairie de Boutigny.

Le serveur informatique de la Mairie installé en 2001 est devenu obsolète, il convient donc de le remplacer très rapidement pour des mesures de sauvegarde, donc de sécurité.

2 devis ont été établis : Société TAIX pour 3 378.39 € HT et Société IT.COM. pour un montant 3 293 € HT

Le conseil municipal préfère choisir le matériel plus puissant. IT.COM fournira le serveur informatique de la mairie qui sera mis gracieusement en fonction par Pierre Gapillou.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

- Des cartes de remerciement pour le colis des anciens et pour l'octroi de primes aux employés communaux ont été reçues par madame le Maire. Elle en donne lecture aux élus.
- A l'image du 14 juillet, le conseil municipal dans sa globalité a accepté que les cérémonies de commémoration aient lieu désormais alternativement à Boutigny et à Prouais.
Le 8 mai prochain, la cérémonie se déroulera au Monument aux Morts de Boutigny avec auparavant un dépôt de gerbes au monument aux morts de Prouais. Le 11 novembre verra la cérémonie se dérouler au Monument aux Morts de Prouais avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Boutigny.
- Réflexion sur le devenir des bâtiments communaux :
Après la réalisation d'un audit des bâtiments, compte tenu de ses conclusions et dans le cadre de la préservation de son patrimoine architectural, le conseil municipal a décidé de l'affectation d'un certain nombre de bâtiments pour lesquels un avant projet sommaire sera sollicité auprès de 3 architectes référencés ERP (établissement recevant du public).

Sur le site de Prouais,

- la mairie annexe retrouvera son véritable statut de mairie moyennant quelques travaux intérieurs lorsque nous aurons installé toutes les associations, « locataires » journalières des lieux :
- dans la « Maison des Associations » que nous allons faire aménager dans le bâtiment tout à côté.
- la grange qui sert aujourd'hui d'endroit de stockage va devenir un bâtiment permettant à nos enfants scolarisés sur le site de Prouais d'effectuer du sport, un terrain d'entraînement couvert en quelque sorte mais elle pourra permettre aussi accueillir des expositions ou permettre d'organiser des réunions.

Sur le site de Boutigny,

- agrandissement des locaux de la mairie en profitant du bâtiment en continuité qui abrite pour l'instant la garderie
 - la bibliothèque communale elle aussi, verra sa réhabilitation à l'endroit où elle se trouve actuellement, agrandie sur les pièces tout à côté.
- SYROM : Boutigny-Prouais a été sélectionnée par notre Syndicat des ordures ménagères pour pratiquer le bio compostage. à compter du 1/9/09.
- A partir du 1^{er} septembre 2009, au moins 353 foyers volontaires de notre commune se verront doter gratuitement de composteurs avec pour objectif de réduire de 30%, soit 100 kg par an et par foyer la collecte du tri sélectif des ordures ménagères.
Isabelle Petit et Stéphane Picard seront les 2 maîtres composteurs chargés des échanges entre le SYROM et la commune.
- Déchetterie : Afin de récupérer les réfrigérateurs et les ordinateurs et ainsi de générer de nouveaux flux financiers pour le SYROM, une réflexion est actuellement menée pour l'installation de bennes supplémentaires.
- Dans un souci d'efficacité de relations au public, le secrétariat réorganise son aménagement (mobilier et ordinateurs).
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la CCPH, Jean-Marie Tétart concernant les services du Relais Intercommunal des Assistantes Maternelles (RIAM) désormais compétence de la communauté de communes.
Ce réseau met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches. Il peut aussi servir de médiateur lors d'un conflit entre les 2 parties.
Il organise des ateliers d'éveil pour les enfants et leurs assistantes maternelles sur 5 communes de la CCPH dont Boutigny-Prouais.
- A la demande du SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet) sollicitant des interlocuteurs en cas d'intempéries, Jean-Philippe Adelaïde et Valérie Theveux se sont portés volontaires.
- Pour ce qui concerne le transport organisé par le Conseil général, ce sont Daniel Brunet, Pierre Gapillou et Isabelle Petit qui se sont portés volontaires.
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : La Lyonnaise des Eaux a été retenue pour effectuer les diagnostics des installations d'assainissement individuelles.
Les premiers diagnostics pour notre commune devraient avoir lieu d'ici 2 ans. Auparavant, des réunions publiques d'informations seront organisées.
- Madame le Maire fait savoir que la commune disposant de toutes les structures nécessaires pour accueillir les enfants scolarisés, aucun financement communal ne sera accordé à l'école privée Jeanne d'Arc de Houdan malgré sa demande écrite.
- Le service minimum lors de la grève de l'éducation nationale du 29 janvier s'est bien déroulé et a accueilli à Boutigny (pour des raisons pratiques) 17 enfants scolarisés habituellement sur le site de Prouais.
- L'activité piscine reprendra le 2 février 2009 pour les élèves de CP de notre école.
- La gestion de la cantine (inscriptions, pointages, facturation, encaissements) est devenue très contraignante. Un nouveau règlement va être mis en place à la rentrée des vacances de Pâques.

- Madame le Maire fait savoir que l'inauguration de la station d'épuration de Boutigny à présent fonctionnelle, aura lieu en juillet ou en août lorsque les plantations de roseaux auront atteints leur taille à maturité.
D'autre part, une communication sera faite dans l' « Entre Nous » du mois d'avril pour attirer l'attention des usagers sur les pratiques à proscrire (lingettes,...).

Dates à retenir :

- 14 mars : carnaval des enfants de l'école de Boutigny-Prouais
- 20 juin : kermesse scolaire
- 27 février : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30